

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 novembre 2014

Le dix-huit novembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Catherine GALIEGUE, Eric TABARINO, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Lionel GUYOMARD, Peggy GUILLER, , Elodie GRYGULA

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Murielle MARINELLI-LAVIGNE donne pouvoir à Yves MARIE
Alexandre DAVAL donne pouvoir à Sophie GOUMAZ

Absent excusé :

Romain GRUGIER

Absente :

Lucie ANDRIEU

Le Maire nomme Pierre COUTURIER, secrétaire de séance.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour :

Aucune remarque ou question n'est formulée.

L'additif à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2014 :

Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.

I / INFORMATIONS

Commissions Municipales :

- Comptes rendus des Commissions Urbanisme du 9 septembre et 14 octobre ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 16 octobre ;
- Compte rendu de la Commission Environnement du 8 juillet ;
- Compte rendu de la Commission Animation du 10 novembre.

Communauté de communes du Val de Voise :

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre ;
- Compte rendu de la Commission Services à la Population du 6 octobre.

Divers :

- Comptes rendus du cabinet 3'A Architectes des réunions de chantier du 30 septembre, des 7,14, 21, 28 octobre et 4 novembre concernant les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade du Champ de Tir ;
- Compte rendu du cabinet 3'A Architectes des réunions de chantier du 29 septembre concernant les travaux du futur centre technique municipal ;
- Compte rendu du SIRMATCOM du 13 octobre ;
- Compte rendu de la réunion de présentation d'Approlys du 7 octobre ;
- Compte rendu synthétique de l'assemblée générale du SDE du 16 octobre ;
- Compte rendu de la rencontre du 28 octobre avec le SDE concernant l'éclairage public.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis. Il salue la qualité des comptes rendus et remercie les différents rédacteurs.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom adresse	terrain	Cadastre	Superficie	
12/09/2014	BCMGB	STANISLAS Pascal	32 Faubourg de la Fontaine	AC n°241	72 m ²	Non exercé le 16/09/2014
16/09/2014	SCP BORG BOZELLEC	VITTORI Anthony	17/19 rue Pierre Martin	AC n°428	160 m ²	Non exercé le 16/09/2014
19/09/2014	BCMGB	ANDREU Athanase	1 rue des Michottes	ZK n°607	503 m ²	Non exercé le 27/09/2014
24/09/2014	GRANGER GOUJON CIERPISZ	Mr et Mme VIBERT	23 rue de Baglainval	AI n°56, 57, 231	2282 m ²	Non exercé le 29/09/2014
30/09/2014	BAUDOIN BELLOLI	LANNOY Nicolas	19 rue du Marché au Blé	AC n°552	114 m ²	Non exercé le 30/09/2014
29/09/2014	SCP MUNOZ LABBÉ	SCI LA FOULERIE	31 rue de Germonval	ZI n°172	396 m ²	Non exercé le 02/10/2014
07/10/2014	SCP REPAIN JOURDIN CHAUSSIER	MALET Simonne, DUNAS Isabelle, François et Thierry	22 rue Porte Mouton	AC n°983	116 m ²	Non exercé le 09/10/2014
07/10/2014	SCP REPAIN JOURDIN CHAUSSIER	RUSSO Flavio	8/10 rue Pierre Martin	AC n°928	892 m ²	Non exercé le 09/10/2014

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
PROLUDIC	Jeux cour intérieure	Centre Maternel	4 226.40	5 071.68	INV
CALDEO	Fioul traction premier	Services Techniques	755.00	906.00	FCT
CL&2D EIFFAGE ENERGIE	Achat livres	Bibliothèque	758.30	800.00	FCT
	Désembouage réseau chauffage	Mairie	957.36	1 148.83	FCT
JARDIN DE VIE	Fleurissement d'automne	Voirie	552.50	663.00	FCT
SPIDER	Réparation Cabstar	Services Techniques	547.00	700.40	FCT
CALDEO	Fioul	La Poste	1 420.00	1 704.00	FCT
VEDIF	Tables + chaises	Dojo et Gymnase	667.80	801.35	FCT

Véronique VAUDELLE précise que les travaux d'installation des jeux au centre de loisirs débuteront demain, soit le mercredi 19 novembre.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Voise

En séance du 29 septembre, le Conseil Communautaire a validé une modification de ses statuts comme suit :

COMPETENCES OBLIGATOIRES	
Aménagement de l'espace communautaire	3. La Communauté de Communes adhère au syndicat de Pays territorialement compétent 3. Elaboration, modification, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
COMPETENCES OPTIONNELLES	
Equipements et services publics culturels, sociaux et sportifs	3. Sont reconnus d'intérêt communautaire l'extension et la gestion de l'équipement suivant : aérodrome de Bailleau-Armenonville.
COMPETENCES FACULTATIVES	
	Mise en œuvre des politiques de contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département pour contribuer au développement du territoire

En vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chaque commune membre de valider cette modification concernant l'ajout de ces trois compétences.

Par ailleurs, le Maire propose au Conseil d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte SMEP/SCOT en vertu de l'article L 5214-27 du CGCT, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Compétence obligatoire

Le Maire rappelle que le SIPAC a été dissout suite à la sortie de l'agglomération de Chartres, puisque la continuité géographique n'était plus assurée.

Le périmètre actuel du SCOT comporte trois Communautés de Communes : La Communauté de Communes Val Drouette et la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon qui détiennent la compétence du SCOT, la Communauté de Communes du Val de Voise pour laquelle la compétence SCOT demeure de la responsabilité des communes. C'est donc l'occasion pour uniformiser les pratiques.

La communauté de Communes du Val de Voise propose donc d'intégrer la compétence du SCOT et du contrat régional qui s'intégreront dans le cadre de l'évolution future du syndicat mixte. Après la délibération de la Communauté de Communes, chaque Commune membre doit également délibérer.

Pierre COUTURIER interroge sur la numérotation identique (3). Après vérification, il s'avère que le premier point 3 doit être rayé, alors qu'il ne l'est pas sur l'ordre du jour, puisque que la compétence du syndicat de pays (SIPAC) disparaît.

Compétences optionnelles et facultatives

Elles permettent une DGF bonifiée. Il s'agit donc principalement d'un « affichage » et ne confère pas de réel changement.

Le Maire précise que le projet de SCOT est en cours d'enquête publique, pendant un mois. Catherine GALIEGUE déplore le manque d'information sur ce sujet. Le Maire signale que les avis d'enquête sont règlementairement parus dans le journal. La Commune donne également l'information sur la borne lumineuse et le site internet. Le Maire invite les Conseillers à lire le dossier d'enquête publique consultable en Mairie.

En matière de PLU, Pierre COUTURIER rappelle qu'il est prévu que la compétence soit reprise par les intercommunalités. Le Maire confirme cette disposition et donne la parole à Julie LECOMTE pour complément d'information. Elle précise que cette attribution (PLUi) pourra être effective dès 2020, chaque intercommunalité devra alors se positionner. Les éventuels refus ne feront que différer la décision qui sera de toute façon à terme obligatoire.

Le Maire évoque les futures prévisions de nouveaux découpages intercommunaux avec la règle des plus de 20 000 habitants. Dans cette configuration, il semble dubitatif sur la pertinence des PLUi. En effet, sur les sujets de l'urbanisme, la connaissance du terrain est fondamentale et les périmètres de PLUi supérieurs à 20 000 habitants occulteront nécessairement cette donnée. Par ailleurs, il y aura superposition avec le territoire du SCOT. Julie LECOMTE pense que ce n'est pas forcément problématique dès lors que les compétences d'un PLUi et d'un SCOT sont complémentaires.

Eric TABARINO informe du retour qu'il lui a été fait concernant les permanences du Commissaire enquêteur. En effet, il semble qu'il ne maîtrise pas le sujet et renvoie systématiquement les visiteurs au dossier d'enquête publique. Le Maire précise qu'il est forcément difficile de complètement maîtriser ce complexe et volumineux sujet en gestation depuis plus de 5 ans.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Val de Voise comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;*
- *accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Voise au Syndicat mixte SMEP/SCOT, à compter du 1^{er} janvier 2015.*

2. Indemnité 2014 allouée au comptable du Trésor

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, Monsieur Patrick CHEVALLIER, nommé en 2012.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu. Le Trésorier de l'époque était peu impliqué.

Pour 2012, l'indemnité brute était de 727,83 € et 750,00 pour 2013. Compte tenu de l'important travail de service et de conseil fourni par le Trésorier, la Commission des Finances a proposé de porter ce taux à 50 % pour ces deux précédentes années. Adrienne PETIT précise toutefois que la décision de la Commission n'est pas unanime.

L'indemnité brute pour 2014 s'élève à 761,20 € (100 %). La Commission des Finances propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 380,60 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix contre des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2014 de 761,20 € au Comptable du Trésor.*

3. Tarifs communaux 2015

Proposition de la Commission des Finances du 16 novembre :

Produits divers	2012	2013	2014	2015
Taxe de raccordement des eaux usées				
La somme due par le pétitionnaire pour la taxe de raccordement sera égale au montant fixé par le Conseil Municipal de l'année d'exécution des travaux	2 000,00	2 100,00	2 300,00	2 400,00
Loyer salle de danse rue de la Herse (trimestriel)	156,00	159,12	160,71	162,00
Redevance stationnement taxi (annuelle)	160,00	163,2	164,83	180
Droits de place du marché du mercredi- le mètre linéaire	0	0	0	0

Droit de place du marché des autres jours		100,00	100,00	100,00
Droit de place stationnement camion	7,5	7,5	10	10
Droit de place supplémentaire pour le camion de crêpes et glaces		200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité
Vacation de police au cimetière	20,00	20,00	20,00	20,00
Loyer des terrains (jardins) communaux pour une surface de 100 m ²	20,00	20,00	20,00	20,00
Prix de vente de terrains communaux sur les ZA (prix au m ²)	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade
Seuil d'amortissement des biens renouvelables	800,00	800,00	800,00	800,00
Location de tables à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	6,00	6,00	6,00	6,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location de bancs à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	3,00	3,00	3,00	3,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location d'une tente	32,00	32,00	35,00	35,00
Caution	400,00	400,00	400,00	400,00
Prix de la copie noir et blanc - particuliers et associations	0,20	0,20	0,25	0,25
Prix télécopie				0,5

Manifestations	2012	2013	2014	2015
Location d'une tente	32,00 association 20,00	32,00 association 20,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00
Caution pour la location d'une tente	400,00	400,00	400,00	400,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise jusqu'à 4 mètres	40,00 St Mathieu : - 5 € avant le 31 mars	40,00 St Mathieu : - 5 € avant le 31 mars	40,00	40,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise de 4 à 8 mètres	70,00 St Mathieu : - 10 € avant le 31 mars	70,00 St Mathieu : - 10 € avant le 31 mars	70,00	70,00
Electricité pour emplacement	5,00	5,00	5,00	5,00
Emplacement forain	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45

Salon d'arts	2012	2013	2014	2015
Inscriptions	25,00	25,00	25,00	25,00
Location d'une table supplémentaire		12,50	12,50	12,50

Adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale	2012	2013	2014	2015
Administrés par famille	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne	G : 3 €/personne HC : 5 €/personne
Non administrés par famille				

Gratuité : - 18 ans, étudiants, enseignants, centres de loisirs Gallardon, assistantes maternelles, bénévoles et salariées de la bibliothèque

Montant horaire des travaux en régie	36,00	37,00	39,00	40,00
---	-------	-------	-------	--------------

Prix de l'eau	2012	2013	2014	2015
Taxe communale d'eau potable	0,45 €/m ³	0,45 €/m ³	0,46 €/m³	
Taxe communale d'assainissement	0,7342 €/m ³	0,7342 €/m ³	0,75 €/m³	

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Gel des tarifs en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), création de 3 tranches supplémentaires et d'une augmentation régulière à partir de la première tranche en 2013, augmentation de 1 % en 2014 (inflation)
Proposition d'augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation)

Centre Maternel et Élémentaire

tranche	Revenus mensuels	Forfaits					
		matin			soir		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
1	0 à 1 090,00	1,10	1,11	1,12	2,15	2,17	2,19
2	1 090,01 à 1 400,00	1,32	1,33	1,34	2,58	2,61	2,63
3	1 400,01 à 1 710,00	1,58	1,60	1,61	3,10	3,13	3,16
4	1 700,01 à 2 020,00	1,90	1,92	1,94	3,71	3,75	3,78
5	2 020,01 à 2 330,00	2,28	2,30	2,32	4,40	4,44	4,48
6	2 330,01 à 2 640,00	2,74	2,77	2,79	4,80	4,85	4,89
7	2 640,01 à 3 000,00	3,28	3,31	3,34	5,40	5,45	5,49
8	3 000,01 à 4 000,00	3,52	3,56	3,59	5,60	5,66	5,71
9	4 000,01 à 6 000,00	3,78	3,82	3,85	5,85	5,91	5,96
10	6 000,01 et plus	4,05	4,09	4,12	6,20	6,26	6,31

Les tarifs sont réduits de moitié pour les enfants des agents de la Collectivité.

Abattements :
 - 20 % à partir de 2 enfants inscrits
 - 10 % à partir de 2 enfants à charge.
 Ces abattements ne sont pas cumulables.

TAP (Temps d'Activité Péri éducatif)

- école élémentaire : 0,6 €/jour ;
- école maternelle : 1,1 €/jour.

CIMETIERE

superpositions et concessions

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 2 % en 2011, de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) pour 2013 et de 1 % en 2014

Proposition d'augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation)

Durée	Caveau				Columbarium				Cavurne				Jardin du souvenir	
	Concession nouvelle		Superposition		concession		urne supplémentaire *		concession		urne supplémentaire *		concession	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
15 ans	152,31	153,53			76,78	77,39	37,88		76,78	77,39	37,88		76,78	77,39
30 ans	304,60	307,04		38,18	152,31	153,53	76,78	38,18	152,31	153,53	76,78	38,18	152,31	153,53
50 ans	457,70	461,36			228,85	230,68	114,42		228,85	230,68	114,42		228,85	230,68
A perpétuité			115,45	116,37										

* La durée pour l'urne supplémentaire correspond à la prise initiale de la concession (1^{ère} urne)

LOCATION DE LA SALLE DE MONTLOUET

Tarifs voté le 8 avril 2010 et maintenus en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation)

Proposition d'augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation)

SALLE	I		II		III	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Vin d'honneur simple	15,09	15,21	21,56	21,73	29,11	29,34
Réunion simple	18,33	18,48	32,34	32,60	52,83	53,25
Réunion + vin d'honneur	30,19	30,43	52,83	53,25	73,31	73,90
Samedi ou Dimanche midi	64,69	65,21	114,28	115,19	156,32	157,57
Samedi soir (jusqu'à 2h30)	64,69	65,21	114,28	115,19	156,32	157,57
Samedi journée + soirée	129,37	130,40	228,55	230,38	312,65	315,15
Week-end (vendredi soir jusqu'au dimanche 19h)	187,59	189,09	337,44	340,14	490,53	494,45
CHAUFFAGE	27,47	27,69	27,47	27,69	27,47	27,69

CAUTION DEMANDEE : **500,00 €**

LÉGENDE :

- I Associations considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité**
- II Particulier contribuable à GALLARDON et leurs ayants droits**
- III Hors commune**

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GALLARDON

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 1,5 % en 2011, de 1,6 % en 2012, de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation)

Proposition d'augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation)

SALLES	1 SALLE			2 SALLES			SALLE POLYVALENTE COMPLETE			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	
Vin d'honneur ou réunion	15,47	22,06	29,78	22,06	39,71	49,64	31,99	54,05	75,01	
Réunion suivie d'un apéritif ou galette des rois (utilisation de la cuisine)	30,88	54,05	75,01	54,05	92,66	122,43	73,91	125,75	172,07	
Samedi (jusqu'à 4h du matin)	Sans recettes	66,18	116,92	159,94	106,99	191,93	260,32	161,04	308,84	383,85
	Avec recettes	87,14	161,57	208,47	125,75	239,35	306,64	180,89	349,64	432,39
Dimanche (jusqu'à 19h)	Sans recettes	55,15	106,99	147,80	95,96	164,34	247,08	148,91	297,82	369,51
	Avec recettes	73,91	148,91	195,23	114,72	234,93	296,70	169,87	340,82	419,15
Week-end avec cuisine (du vendredi soir au dimanche 19h)	Sans recettes	191,93	345,25	501,87	280,16	495,25	721,37	397,08	759,98	992,71
	Avec recettes	275,75	452,23	639,74	361,79	634,23	859,25	482,01	864,74	1239,88

CUISINE	I		II		III	
	Recettes					
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Repas chaud	33,09	66,18	66,18	75,01	99,28	130,15
Repas froid	22,06	33,09	33,09	45,22	65,08	76,11
2 Repas	44,12	87,14	87,14	110,30	152,22	200,74
Cocktail ou vin d'honneur	6,62	13,25	12,92	26,47	22,06	44,12

CHAUFFAGE	1 SALLE	2 SALLES	SALLE POLYVALENTE COMPLETE
Vin d'honneur ou demi-journée	14,86	19,79	21,04
Journée ou soirée	21,04	24,75	28,46
Journée + soirée	42,06	49,47	56,91
Week-end (du vendredi soir au dimanche 19h)	77,94	94,01	106,39

CAUTION DEMANDEE 1 000,00 €

LÉGENDE :

I Associations considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
II Particulier contribuable à GALLARDON
III Hors commune

Le Maire explique la stratégie de la Commission des Finances sur l'augmentation globale de 0,8 % correspondant à l'inflation. Quelques tarifs échappent à cette règle.

Les erreurs de la note de synthèse sont corrigées :

- Taxe de raccordement des eaux usées : 2 400 € et non 2 300 € comme écrit ;
- Loyer de la salle rue de la Herse : 162,00 € et non 161,51 €.

Le Maire fait lecture des tableaux. Les élus réagissent au fil de cette lecture.

Redevance stationnement taxi

Catherine GALIEGUE et Adrienne PETIT jugent ce tarif trop peu élevé. Le Maire précise que ce tarif est historique et qu'il n'est pas envisageable de l'augmenter trop rapidement. Ce tarif sera toutefois revalorisé pour 2015. A titre comparatif, il est convenu qu'Adrienne PETIT se renseigne sur le tarif d'Epernon et Jack PROUTHEAU pour Ymeray.

Caution pour location de tente

Lionel GUYOMARD revient sur ce sujet et signale que les associations ne sont pas soumises à cette caution. Pour autant, le matériel est parfois rendu dégradé. Il faut donc réfléchir à l'application de cette règle pour tous.

Caution pour location de bancs

Le Maire précise que cette caution est demandée pour l'ensemble des bancs loués

Marché du mercredi

Nathalie BIETRY s'interroge sur la gratuité du marché le mercredi. Le Maire rappelle le fonctionnement historique de la récupération des prix des places qui finalement coûtait plus cher à la Commune (mobilisation des agents en charge). Par ailleurs, la gratuité permet également de donner un petit coup de pouce à ce marché dont la fréquentation avait baissé.

Accueil de loisirs

Eric TABARINO demande des informations sur les avantages tarifaires consentis à l'inscription des enfants des agents municipaux. Ce dispositif a été mis en place de longue date. Il est assez fréquent dans les communes et les entreprises. Il ne concerne actuellement que très peu d'agents.

TAP

Le transport du mercredi est finalement subventionné par le Conseil Général. De surcroît, en recalant les estimations de fréquentation suite au constat depuis la rentrée, il est envisageable de procéder à une baisse des tarifs en gardant le principe du 1/3 Etat, 1/3 Commune, 1/3 Familles :

- Elémentaire : 0,6 €/jour et non plus 1 €/jour
- Maternelle : 1,1 €/jour et non plus 1,5 €/jour.

Ces tarifs seront voués à encore évoluer. En effet, le parcours des ramassages pourraient être modifié (maternels avant élémentaires) afin de permettre d'équilibrer les temps de TAP (40 minutes pour tous).

Taxes communales d'eau potable et d'assainissement

En cours d'étude, elles seront proposées à la séance du prochain Conseil

Cimetière

Le Maire explique le principe d'uniformisation des tarifs de superposition. Henri FERRO s'étonne de ce tarif unique dès lors que la superposition s'effectue en début ou en fin de concession.

Un débat s'instaure autour des tarifs du jardin du souvenir. Adrienne PETIT pense qu'ils sont trop chers. Eric TABARINO préconise un tarif unique quel que soit la durée. Pierre COUTURIER répond que la présence d'une plaque peut expliquer la différenciation des tarifs.

Le Maire propose de reporter le sujet des tarifs du cimetière au prochain Conseil. Dans l'intervalle, une Commission cimetière devra se tenir pour étude.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de la Commission des Finances sur les tarifs communaux 2015 à l'exclusion des tarifs du cimetière.*

4. Décision modificative 2014 n° 2 – Budget Commune

En séance du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal a validé la décision modificative n°1. Les dépenses imprévues ont été imputées sur le chapitre 022. Il s'agit d'une erreur et il convient de reprendre une délibération pour imputer cette dépense au chapitre 020, conformément au tableau présenté.

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
020 (dépense)	020	- 1 036,00 €	- 1 036,00 €	Dépenses imprévues	
10 (dépense)	10223	1 036,00 €	1 036,00 €	TLE	Restitution TLE perçue à tort - Mr AUDELAN Laurent (PC n° 028 168 08 0013)
16 (dépense)	1641 OS	13 989,00 €	13 989,00 €	Emprunts	Discordance entre le solde créditeur du 1641 et la réalité de la dette (demande de Mr CHEVALLIER)
77 (recette)	7788 OS	13 989,00 €	13 989,00 €	Produits exceptionnels	

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Annule la délibération n° 77/2014 (décision modificative n°1) ;*
- *valide la décision modificative budgétaire n°2 du budget Commune 2014, conformément au tableau proposé.*

5. Election des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la maison de retraite - MODIFICATION

En séance du 5 juin 2014, le Conseil Municipal a élu Véronique VAUDELLE et Myriam ROUILLARD en tant que représentantes de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de retraite. Or, Véronique VAUDELLE est également désignée par ailleurs en tant qu'expert compte tenu de sa profession et ne peut cumuler cette désignation avec celle du Conseil.

En conséquence, le Maire propose en remplacement, la candidature de Catherine GALIEGUE.

Il faut donc procéder à une nouvelle élection. Le Maire propose les candidatures de Myriam ROUILLARD et Catherine GALIEGUE. Aucune autre candidature n'est exprimée.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal annule la délibération n° 54/2014 et procède à une nouvelle élection des représentants de la Commune au CA de la Maison de retraite.

→ Après avoir procédé à l'élection, les résultats sont les suivants :

Représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de retraite	Myriam ROUILLARD Catherine GALIEGUE	25 voix
---	--	---------

6. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
MSD	Panneaux signalisation	Rue des cavaliers	207.20	248.64	INV

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

7. Décision modificative 2014 n° 1 – Budget Eau Potable

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
023	D023	100 133,74 €	100 133,74 €	Virement à la SI	Equilibre des sections
021	R021	100 133,74 €	100 133,74 €	Virement de la SF	
040	D139118 OS	1 500,00 €	100 133,74 €		Demande de la TP - Obligation d'amortir les subventions en M49 (subventions antérieures à 1997 jusqu'en 2014)
	D13912 OS	3 356,10 €			
	D13913 OS	3 688,87 €			
	D13918 OS	91 588,77 €			
042	777 OS	100 133,74 €	100 133,74 €		

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Eau Potable, conformément au tableau proposé.

8. Décision modificative 2014 n° 1 – Budget Assainissement

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
023	D023	217 075,21 €	217 075,21 €	Virement à la SI	Equilibre des sections
021	R021	217 075,21 €	217 075,21 €	Virement de la SF	
040	D13911 OS	28 020,67 €	217 075,21 €	Amortissement des subventions	Demande de la TP - Obligation d'amortir les subventions en M49 (subventions antérieures à 1997 jusqu'en 2014)
	D139118 OS	248,93 €			
	D13912 OS	83 849,89 €			
	D13913 OS	12 208,43 €			
	D13914 OS	257,90 €			
	D13918 OS	92 489,39 €			
042	777 OS	217 075,21 €	217 075,21 €	Subventions	

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Assainissement, conformément au tableau proposé.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Nouveau jour de collecte des ordures ménagères et tri-selectif

Il s'agit de rééquilibrer les 2 ramassages des ordures ménagères de la semaine en centre-ville.

Dès janvier 2015, le ramassage des ordures ménagères et du tri-selectif s'effectuera le jeudi en lieu et place du mercredi pour l'ensemble du territoire de la Commune.

Emprunts

Signatures fin novembre.

Compte tenu de l'étalement sur deux exercices des travaux prévus, l'emprunt sera inférieur à la prévision du budget primitif :

- prêt à court terme de 300 000 € à 1,20 % sur deux ans dans l'attente du FCTVA (remboursement de la TVA).
- Prêt sur 15 ans de 800 000 € à 2,27 %

Eclairage de la Tour

Antony DOUEZY rappelle l'historique de l'avancée du projet, notamment sur les devis fantaisistes fournis, supérieurs à 50 000 €. Après diverses études et essai, une solution à 6 500 € de fournitures est retenue plus 700 € de câblage. Il s'agit d'un éclairage LED. Un programmeur permettra une mise en fonctionnement automatique. Les travaux d'installation seront assurés par les services techniques et prévus courant décembre.

Site internet de la Commune

Nouveau projet en cours d'élaboration.

Le site actuel date de 6 ans. Julie LECOMTE explique qu'il s'agira d'une refonte totale, d'une réorganisation des informations avec de nouvelles rubriques et un toilettage graphique. Il pourrait être fonctionnel début 2015.

Extension du réseau d'assainissement – Baglainval / route de Maintenon

Le cabinet Verdi, maître d'œuvre de la Commune, procèdera fin novembre à un boitage pour informer les habitants concernés du début des études avant travaux.

Festivités du 11 novembre

Le Maire remercie les élus pour leur forte présence ainsi que les enfants de l'école élémentaire pour la qualité de leurs interventions.

Instruction civique

Le Maire a reçu les élèves de CE2 puis tous les Délégués de classe du Collège. Il doit également recevoir prochainement une classe de 6^{ème}.

Prochaines manifestations :

- 21 novembre : projection du film « Sortez des rangs » de Jean Denis Robert – salle polyvalente
- 22 novembre : Concert « Celti folies » – salle polyvalente
- 28 novembre : Assemblée Générale du Syndicat d'initiative
- 29 novembre ; Sainte Barbe (Pompier) – Repas salle polyvalente
- 28 et 29 novembre : collecte de la banque alimentaire
- 5 décembre : Assemblée Générale de la FNACA
- 6 décembre : spectacle des Centres de Loisirs de la Commune
- 13 décembre : spectacle des assistantes maternelles
- 14 décembre : repas du Club de l'amitié
- 16 décembre : Conseil Municipal
- 20 décembre : Animation de Noël

Condition de la femme au travail

Le Maire et Julie LECOMTE ont reçu en Mairie l'association WEPs (Women's Empowerment Principles) rattachée à l'ONU, concernant la place des femmes dans le milieu professionnel.

L'entreprise AMETIS, implantée dans la ZA Saint-mathieu à Gallardon, a été identifiée comme usant de bonnes pratiques en la matière et conformes à la charte proposée. La Commune de Gallardon pourrait se porter candidate à cette reconnaissance et être la première collectivité concernée. Le Maire rappelle que la Fonction Publique garantit une équité de traitement en matière de rémunération et que la Commune ne pratique pas d'inégalité de traitement sur la gestion du personnel.

Formation à destination des élus

Adrienne PETIT se renseigne sur ces possibilités et notamment le financement. Le Maire précise que dans le cadre de leur mandat, tous les élus ont un droit à la formation, le financement étant à la charge de la Commune. Le montant annuel attribué correspond règlementairement à 15 % du montant des indemnités accordées aux élus délégués.

PLU

Dans le cadre de la procédure actuelle de la révision du PLU, le cabinet Gilson viendra présenter le projet en séance du Conseil Municipal du 16 décembre. L'assemblée devra se prononcer sur l'arrêt du projet en vue de sa présentation à l'enquête publique.

Adrienne PETIT évoque les problèmes d'identification des zones inondables sur les plans. Le Maire confirme que la modification a été prise en compte.

Ruisseau d'Ocre

Le Maire rappelle les inondations de 2000, dans le bas de Gallardon notamment rue Guy Pouillé.

Un projet de bassin de rétention des eaux de pluie entre Ecrosnes et Gallardon était à l'étude. Il n'est plus d'actualité. Le nouvel objectif est d'augmenter en amont de Germonval la surface d'épandage des crues pour constituer un tampon et ralentir le flux se déversant sur Gallardon. Le projet est porté par le Syndicat de la Voise. Par ailleurs, une meilleure gestion des vannages a été mise en œuvre et une rénovation des vannages endommagés sera également entreprise.

Fusion Gallardon/Montlouet

Les deux Communes sont actuellement associées. Lors de la cérémonie du 11 novembre à Montlouet, le Maire a rappelé le projet de les fusionner. Cela n'aura pas d'incidence, notamment depuis la suppression du sectionnement électoral. Eric TABARINO et Axel TROTIGNON préconisent une information formelle. Axel TROTIGNON suggère également de réfléchir aux changements de nom de certaines rues (Grande Rue, Place de l'Eglise).

Sensibilisation sur le rejet dans les eaux usées à Montlouet

Comme suite aux problèmes récurrents de la station de relevage constamment bloquée par des rejets non permis dans les eaux usées, le Maire a informé les riverains en faisant distribuer un courrier. Eric TABARINO se renseigne sur les résultats de cette action. Le Maire répond qu'il est difficile de savoir l'efficacité des campagnes de sensibilisation. Parallèlement à cette action, la Commune a modifié le contrat de maintenance de cette station de relevage afin de pouvoir la faire nettoyer plus fréquemment. Axel TROTIGNON rappelle sa proposition d'obliger la pose d'un filtre à la sortie de chaque habitation sur toutes les constructions nouvelles.

Stationnement à Montlouet

Eric TABARINO alerte l'assemblée sur les problèmes de stationnements anarchiques qui s'amplifient Grande Rue à Montlouet. En effet, de plus en plus de voitures stationnent sur les trottoirs. Les piétons, notamment avec des poussettes, ne peuvent plus utiliser les trottoirs. Eric TABARINO demande l'intervention du Maire, par le biais d'une lettre à distribuer dans les boîtes aux lettres, à l'instar de ce qui a été fait pour les problèmes de rejet dans les eaux usées. L'action de la Police Municipale, à titre de prévention avant verbalisation, est également à envisager.

Eric TABARINO ajoute que ces problèmes de stationnements sont consécutifs aux logements construits suite à la réhabilitation du corps de ferme. Des places sont pourtant prévues dans l'enceinte. Pour autant, les voitures sont sur la voie publique.

Le Maire rappelle que les problèmes de stationnement sont constatés sur l'ensemble de la Commune. Il est clair que si chacun rentrait ses véhicules dans sa propriété, le constat ne serait pas aussi significatif. Il faut donc faire appel au civisme de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 23h30

Le Maire



Yves MARIE